

République Française

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 14 avril 2023
N° 19 / 2023**

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil
Présents : 12 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 3 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 3 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 15

Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Bernadette ALBARET, Mme Angélique GERBERT et M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.

Pouvoir : Bernadette ALBARET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Guillaume CASTEL.

Secrétaire de séance : Alain ANDRIEUX.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28.04.2023 et que la convocation avait été faite le 7 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28.04.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET DU SERVICE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2023 du service de l'eau et de l'assainissement de la Commune qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 333.656,96 €

Dépenses : 333.656,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 143.207,74 €

Dépenses : 143.207,74 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 28/04/2023
015-211501887-20230414-DE_2023_19-DE

- **APPROUVE** et **VOTE** au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, le budget primitif 2023 du service de l'eau et de l'assainissement arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 333.656,96 €

Dépenses : 333.656,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 143.207,74 €

Dépenses : 143.207,74 €

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



ARRETE ET SIGNATURES

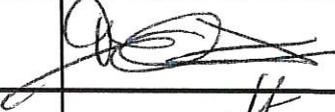
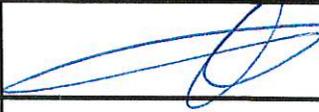
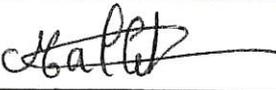
Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 VOTES Pour : 15
 Contre : 0
 Abstentions : 0

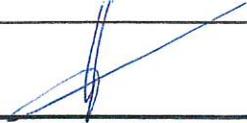
Date de la convocation : 7 Avril 2023

Présenté par le Maire,
 A Saint-Georges, le 14 Avril 2023
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A Saint-Georges, le 14 Avril 2023

Les membres :

ALBARET Bernadette	
ANDRIEUX Alain	
ANTONY Bernadette	
ANTONY Béatrice	
AVENEIN DECHAMBRE Isabelle	
BACHELLERIE-NINYEM FOKO Christine	
BERTHET Jean-Paul	
BERTRAND Martine	
CASTEL Guillaume	
CHALVET Paul	
GERBERT Angélique	
MALLET Daniel	
MALLET Romain	

MONLOUBOU Jean-Jacques	
VILLENEUVE Matthieu	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le **28 AVR. 2023**
et de la publication le .. **28 AVR. 2023**

A Saint-Georges, le ... **28 AVR. 2023**

